

**COMMUNE DE POURCIEUX**

-----  
 Registre des Délibérations  
 du Conseil Municipal  
 N°CNE-2024/02/01  
 -----

SEANCE du 6 février 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	10		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

**OBJET : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des Zones d'Accélération pour la production d'ENergies Renouvelables (ZAENR).**

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Claude GARINEAUD – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Hélène AUDIFFREN représentée par Claude GARINEAUD – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Christian FABRE représenté par Carole GENOUX.

Absents : Gilles-Olivier PAYAN – Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Var en date du 28 juin 2023 explicitant la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles, Référent Préfectoral unique, envoyé par courrier électronique du 15 novembre 2023 rappelant les principes de définition des zones d'accélération,

Vu l'avis favorable du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume en date du 9 janvier 2024 concernant la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, motivé par la compatibilité des zones proposées à la charte du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les zones identifiées comme Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 décembre 2023 au 12 janvier 2024. Durant cette période un registre de concertation papier, accompagné d'une cartographie et d'une notice explicative des zones retenues, ont été mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie, consultables aux jours et heures d'ouverture habituelles.

La cartographie a également été mise à disposition du public sur le site internet de la commune pendant une durée de 30 jours, permettant ainsi de recueillir les différentes observations des administrés par voie électronique à l'adresse [mairie.pourcieux@orange.fr](mailto:mairie.pourcieux@orange.fr).

Monsieur le Maire informe qu'aucune observation du public n'a été formulée à la commune dans le délai imparti de 30 jours à compter de la mise à disposition du dossier au public

A l'issue de cette concertation, il est proposé d'identifier :

- Des zones d'accélération pour l'implantation d'équipements photovoltaïques en toiture : Les bâtiments disposant d'une surface de toiture importante ont été retenus. Il s'agit de la toiture de la salle des fêtes (parcelle AE 36) ; la toiture de l'école communale du site 2 et de la crèche (parcelle AC 760) ; la toiture des caves présentes sur le territoire communal (parcelle AH 367, parcelle AH 565, parcelle B 104, parcelle AC 128), ainsi que la toiture du projet ECOVAL BTP (parcelle A 40)
- Des zones d'accélération pour l'implantation d'équipements photovoltaïques sur des parking : Parking de la salle des fêtes 5 parcelle AE 39),
- Ombrières photovoltaïques sur le canal de Provence : Demande d'identification faite par le canal. Parcelles cadastrées : A 3 ; A 4 ; A 5 ; A 100 ; A 101 ; A 103 ; A 121 ; A 125 ; A 128 ; A 133. A 143 ; A 144 ; A 146 ; A 148 ; A 149 ; A 163 ; A 166 ; A 169 ; A 172 ; A 175 ; A 178 ; A 187 ; A 193 ; A 202 ; A 205 ; A 209 ; A 212 ; A 215 ; A 229 ; AB 244 ; AB 245 ; AB 248 ; AB 252 ; AB 260 ; AB 262 ; AB 265 ; AB 272 ; AB 286 ; AB 290 ; AD 289 ; AD 292 ; AD 294 ; AD 303 ; AD 337 ; AD 338.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il transmettra les zones d'accélération définies à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Approuve le bilan de la concertation,
- Arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones sous format compatible avec un système d'information géographique à M. le sous-préfet de Brignoles, Référent Préfectoral Unique pour les zones d'accélération ;
- Transmet la cartographie des zones arrêtées à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et à l'établissement public porteur du SCoT.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture,

le 8 février 2024

et l'affichage en Mairie,

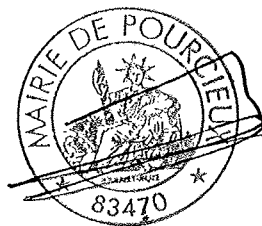
le 9 février 2024

Le Maire,  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

**COMMUNE DE POURCIEUX**

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
N°CNE-2024/02/02

SEANCE du 6 février 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	10		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

**OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'acquisition de tenues pour les membres du Comité Communal Feux de Forêts.**

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Claude GARINEAUD – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Hélène AUDIFFREN représentée par Claude GARINEAUD – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Christian FABRE représenté par Carole GENOUX.

Absents : Gilles-Olivier PAYAN – Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter des tenues réglementaires pour les membres du Comité Communal Feux de Forêts.

Le montant total de l'acquisition des vêtements s'élève à 3 241,68 € TTC.  
Seule l'acquisition des pantalons est subventionnable soit 1 326,00 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Demande au Département du Var, pour l'année 2024, l'attribution d'une subvention la plus large possible pour l'acquisition des pantalons pour les membres du Comité Communal Feux de Forêts,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,

le 8 février 2024

et l'affichage en Mairie,

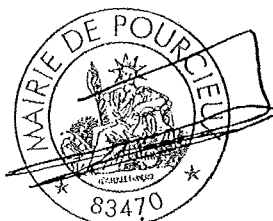
le 9 février 2024

Le Maire,  
Claude PORZIO.




Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT du VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  
-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----

Envoyé en préfecture le 08/02/2024  
Reçu en préfecture le 08/02/2024  
Publié le   
ID : 083-218300960-20240206-CNE20240203-DE

## COMMUNE DE POURCIEUX

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
N°CNE-2024/02/03  
-----

SEANCE du 6 février 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	10		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

**OBJET : Suppression d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Claude GARINEAUD – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Hélène AUDIFFREN représentée par Claude GARINEAUD – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Christian FABRE représenté par Carole GENOUX.

Absents : Gilles-Olivier PAYAN – Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 11 janvier 2024 supprimant les 17 emplois vacants sans suite suivants : 1 emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, 4 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 emploi d'agent de maîtrise principal, 1 emploi de technicien, 1 emploi d'adjoint technique, 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (27 heures 16), 1 emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 emploi d'adjoint du patrimoine, 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2024

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Collectivité ou Etablissement : Mairie de POURCIEUX

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 083-218300960-20240206-CNE20240203-DE

Service	Cadres d'emploi	Grade	Nombre de postes au 01/01/2018	Postes créés ou supprimés 2018-2023	Nombre de postes au 01/01/2024	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du temps de travail
Service Administratif	Attaché	Attaché	0	1	1	1	0	TC
	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	1	-1	0	0	0	TC
Service Technique	Adjoint administratif	Adjoint administratif	0	1	1	1	0	TC
		Adjoint administratif principal de 2e classe	5	-4	1	1	0	TC
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	0	4	3	3	0	TC	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	0	1	1	1	0	TC
Service animation	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	1	-1	0	0	0	TC
		Technicien	0	+1 et -1	0	0	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique	8	-1	7	7	0	6 TC - 26
		Adjoint technique principal de 2e classe	1	+5 et -4	1	1	0	3H30
		Adjoint technique principal de 1ère classe	0	3	3	3	0	2TC - 26
Service scolaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation territorial	0	1	1	1	0	TC
		Adjoint d'animation territorial principal de 2e classe	1	-1	0	0	0	TC
Service culturel	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial principal de 1ère classe	0	1	1	1	0	TC
		Adjoint territorial du patrimoine	1	+1 et -1	1	1	0	TC
Police Municipale	Brigadier-chef principal	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	0	+1 et -1	0	0	0	TC
		Brigadier-chef principal	1	0	1	1	0	TC
<b>TOTAL</b>			<b>21</b>		<b>23</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 8 février 2024

et l'affichage en Mairie,

le 9 février 2024

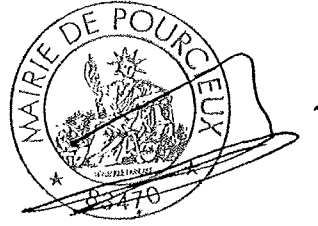
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Claude PORZIO.



**COMMUNE DE POURCIEUX**

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2024/02/04**

SEANCE du 6 février 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	10		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

**OBJET : Demande de subvention DSIL 2024 : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics – Délibération complémentaire.**

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Claude GARINEAUD – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Hélène AUDIFFREN représentée par Claude GARINEAUD – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Christian FABRE représenté par Carole GENOUX.

Absents : Gilles-Olivier PAYAN – Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 novembre 2023 ayant pour objet la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

A la demande des services de l'Etat, il convient de compléter la délibération n°CNE-2023/11/11 du 20 novembre 2023.

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution d'une subvention pour la pose de plaques sur les clôtures et portails de l'école élémentaire, sur les portails de l'école maternelle ainsi que l'installation d'un préau dans la cour de l'école maternelle. Il convient de présenter une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le montant des travaux est estimé à 18 550.00 € HT, ces travaux seront réalisés courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

<b>Montant total des travaux H.T. :</b>	<b>18 550.00 € H.T.</b>
Subvention DSIL :	12 366.67 € H.T.
Autofinancement :	6 183.33 € H.T.
TVA 20 % :	3 710,00 €
Montant total TTC :	22 260,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Décide de présenter ce dossier,
- Sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention la plus large possible dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL),
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention et inscrire les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du budget de la commune.

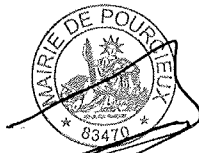
Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,

le 8 février 2024.....

et l'affichage en Mairie,

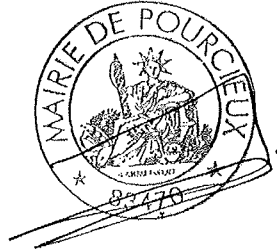
le 9 février 2024.....

Le Maire,  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 -----  
 DEPARTEMENT du VAR  
 -----  
 ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  
 -----  
 CANTON DE SAINT MAXIMIN  
 -----

## COMMUNE DE POURCIEUX

-----  
 Registre des Délibérations  
 du Conseil Municipal  
**N°CNE-2024/02/05**  
 -----

SEANCE du 6 février 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>		<i>Représentés</i>
19	10		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

### ***OBJET : Cession de terrains communaux à la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour l'aménagement d'une halte routière – Délibération de principe.***

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Claude GARINEAUD – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Hélène AUDIFFREN représentée par Claude GARINEAUD – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Christian FABRE représenté par Carole GENOUX.

Absents : Gilles-Olivier PAYAN – Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de l'aménagement d'une halte routière au niveau de l'entrée Est de l'agglomération.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) est compétente en matière d'organisation de la mobilité,

Considérant que les parcelles AD 106 et AD 107 lieu-dit Esquine d'Ay appartiennent à la commune, Considérant que la cession de ces deux parcelles permettrait le projet de réalisation d'un équipement collectif d'intérêt communautaire, et que le bénéfice attendu pour les usagers de ce service public d'intérêt général est de nature à constituer une contrepartie suffisante à l'économie générale de cette cession,

Considérant qu'il convient selon les obligations réglementaires de demander une estimation des domaines pour ces parcelles situées en zone agricole du PLU.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Approuve le principe de la cession de deux parcelles AD 106 et AD 107 pour l'euro symbolique à la CAPV en vue de l'aménagement d'une halte routière, sous réserve de la réalisation du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ainsi que tous documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,

le .....

et l'affichage en Mairie,

le .....

Le Maire,  
Claude PORZIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.